

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ANNONCES :

Annonces judiciaires... le ligne 1 fr.
Réclamations... — 2 »
Chroniques locales... — 4 »
Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal
11, rue Quélette-Charbonnet

ADMINISTRATION & REDACTION :

10, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^s.... 8 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, un LIÈVRE de la valeur de dix francs.

HUGON,
rue Vaubecour, 8.

Lyon, le 14 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, une DINDE de la valeur de dix francs.

SCHAFF,

gardien de la paix à la caserne de Serin.
Lyon, le 14 décembre 1884.

LETTRES POLITIQUES

Leçon ou Avertissement

Les républicains parisiens qui ont pu spécialement connaître, en le voyant à l'œuvre, le vaillant soldat démocrate et l'honnête homme qui s'appelle Labordère, ont été douloureusement surpris par l'annonce inattendue de sa démission.

Il y a quelques jours à peine nous causions avec lui dans une galerie du Luxembourg, Girodet et moi.

Labordère, dans la conversation, nous dit que parfois, en voyant l'inutilité de tous les efforts, il était tenté de donner sa démission.

Nous ne croyions pas que le fait viendrait si tôt affirmer cette pensée, que nous primes pour une boutade, et à laquelle nous répondîmes à peine.

C'est qu'ils étaient si rares au Sénat, les hommes de cette trempe ! Et ils semblaient si utiles !

Ils ne sont d'ailleurs guère plus nombreux à la Chambre.

Et c'est un soldat, un Labordère, qui quitte ainsi le poste de combat, — pour faire son devoir ailleurs, soit ; mais y sera-t-il aussi utile ? Non que nous croyons aux hommes nécessaires. Certains, pourtant, valent mieux que d'autres, et, pour la loyauté et la conviction, je doute, moi qui l'ai connu, que Labordère puisse être surpassé.

Oui, l'honnête homme, en ce temps, a besoin de faire violence à lui-même pour prendre part à une politique qui s'éloigne chaque jour davantage des principes et de la rectitude démocratique ; mais c'est à ceux à qui le peuple a confié la défense de son honneur et de ses droits qu'il appartient de se fortifier eux-mêmes dans leur conviction pour assurer le poids du peu agréable fardeau que leur a imposé l'estime et la confiance de leurs concitoyens.

Si le sacrifice, certainement pénible pour lui, que vient de faire le vaillant sénateur de la Seine, devait faire ouvrir les yeux à ceux dont la lâcheté et la nullité ont été cause de cette démission, si l'opportuniste était capable de rougir et s'il pouvait sentir sur sa joue le soufflet flétrissant que signifie la lettre de Labordère, nous ne pourrions avoir pour celui qui a peut-être empêché un coup d'État et une guerre civile en 1877,

que nouveaux et chaleureux éloges pour ce nouvel acte de courage civil.

Hélas ! l'opportuniste est insensible à tout. Il ne connaît que la cravache du Bidel des affaires étrangères. En dehors du maître, rien n'existe, tout le laisse froid ; inertie.

Semblable à Morin, dans son lit de l'Hôtel-Dieu, râlant pendant huit jours dans un état comateux qui permettait de le trépasser à l'aise sans qu'il eût l'air de s'en apercevoir, le demi-cadavre qui est l'opportuniste peut tout recevoir sans rien sentir.

La démission de Labordère ne sera donc pas une leçon. Il se trouve même des idiots qui ont commencé par en rire. Ne craignez rien, d'autres continueront.

Mais si ce n'est pas là une leçon pour les têtes de bois de l'opportuniste, ce doit être pour nous, les républicains, un avertissement.

Il faut tout faire pour que le dégoût et l'écœurement qui en arrivent à soulever des cœurs aussi nobles que celui de Labordère continuent à monter, submergeant les dévouements et les intelligences.

Qu'un homme qui, jusque-là, n'était pas habitué à semblables spectacles, se trouve à l'heure présente lassé et pris de nausées, il ne faut pas s'en étonner.

— A quoi bon ? dit Labordère.

On a vu jusqu'ici tous ses efforts trahis, tous ses espoirs déçus !

Après aujourd'hui, il y a demain. Après l'opportuniste, il y aura la République.

Pour cela, il faut vouloir. Si Labordère a contribué à nous ouvrir les yeux, qu'il en soit félicité. Mais tâchons que son dévouement ne soit pas perdu.

Amis, sus à l'opportuniste !

Albert PÉROT.

Plus il y a de lois, plus la République est mauvaise ; leur multiplicité est un fardeau.

Le peuple qui en est accablé souffre autant de ses lois qu'il pourrait souffrir de ses vices.

TACITE

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Une révolte en Corée. — Heureuse complication.

D'après des avis privés de Corée, reçus par la Gazette de l'Allemagne du Nord, une révolte aurait éclaté en Corée. Les négociants allemands paraissent s'être mis en sûreté.

Le royaume de Corée est situé au nord-est de la Chine, dont il est tributaire. Il faudrait donc savoir si la révolte annoncée par le journal de la chancellerie allemande est dirigée contre l'empire chinois ou contre le gouvernement coréen.

Quoi qu'il en soit, toutes les complications, de quelque nature qu'elles soient, qui peuvent surgir de ce côté, ne peuvent que créer à la Chine des embarras dont nous bénéficierons, et nous ne serions nullement étonnés que le Japon ne fût pas étranger à ces événements. Le gouvernement de Mikado suit, en effet, de très près, depuis quelque temps, les affaires de la Corée.

La plupart des puissances européennes et les Etats-Unis d'Amérique ont signé l'année dernière des traités de commerce avec la Corée ; la France seule n'a pas encore bénéficié des avantages faits aux autres nations. M. Bourée, alors ministre de la République en Chine, ayant refusé de signer le traité consenti par les

autres diplomates et ayant réclamé des avantages spéciaux pour les missionnaires français.

Démenti officiel

On dément officiellement l'acquisition, annoncée par des dépêches de Londres, d'un certain nombre de steamers anglais, par le gouvernement français, pour le transport des renforts au Tonkin.

Le gouvernement est certain de trouver en France le matériel nécessaire à cet effet.

LA FRANCE HOSPITALIÈRE

Fidèle à ses traditions, le gouvernement de la République bourgeoise continue à traquer les socialistes et à jeter hors du territoire ceux que l'infâme loi sur les étrangers lui donne le pouvoir d'expulser.

Le citoyen Frédéric Stackelberg, bien connu des révolutionnaires militants, vient d'être expulsé de Nice, à la suite de dénonciations qui prouvent l'existence, dans cette ville, d'un corps de mouchards aussi bien organisé que celui auquel commandent, dans Paris, les Duranton et les Girard.

Informations

ROME. — Les funérailles de Campanella ont eu lieu aujourd'hui à Florence avec une grande solennité.

Le corps a été transporté, dans l'après-midi, de la maison mortuaire à la gare, escorté par un grand nombre d'associations politiques et ouvrières, avec drapeaux et musiques.

Plusieurs discours ont été prononcés à la gare et ont été couverts par les cris de Vive la République romaine.

NANTES. — Par arrêté en date du 16 décembre, le préfet de la Loire-Inférieure a suspendu de ses fonctions, pour un mois, M. Fleuriot, maire de Frossay, lequel n'a pas usé de son autorité pour faire fournir à un instituteur laïque la viande, le pain, et les objets nécessaires à sa vie.

Fleuriot avait demandé par dépêche sur quelle loi on pouvait s'appuyer pour contraindre les fournisseurs à obéir aux injonctions de ce genre.

Une explosion a eu lieu hier soir, sous l'arche de London-Bridge ; elle a été ressentie à de grandes distances. Plusieurs fenêtres voisines ont été brisées. La cause de cette explosion est attribuée à une bombe de dynamite. On n'a opéré encore aucune arrestation.

Il paraît qu'à Berlin on songe à étendre la politique coloniale allemande encore sur divers points, et voici ceux qu'on a choisis : Une partie de la côte au nord de Natal, dans la Transvaal ; dans les mers du sud, la Nouvelle-Irlande et la Nouvelle-Bretagne, enfin la partie nord-ouest de la Nouvelle-Guinée.

BERLIN. — La Germania, catholique elle-même, paraît désapprouver l'expulsion brusque du conseiller municipal Ewald.

Vingt députés au moins vont briguer le mandat sénatorial aux élections du 25 janvier.

On annonce l'envoi d'une circulaire du ministre de la justice et des cultes à tous les évêques de France.

VIENNE. — Le prince Philippe de Bourbon, qui depuis quelques jours était ici sous le nom de comte Contraires, est parti pour la France.

POLITIQUE DES RÉSULTATS

Le citoyen Jules Roche, élève du cumular Parent, sénateur de la Savoie, est en passe de faire son nid opportun au n° 56 de la Chaussée d'Antin, pour y diriger avec le bavarois Spuller la République française.

Si le « citoyen » Jules Roche était de ceux dont on écrit l'histoire, sa biographie généraliserait les bons mouvements de notre plume.

Nous nous souvenons de lui quand il était le modeste rédacteur en chef du non moins modeste Patriote de la Savoie. A cette époque, ses allures paraissaient franches. Forçant la note, il vint ensuite à Paris pour y fonder avec M. Andrieux le Petit Parisien où il étala un radicalisme farouche. A la Justice, il fut rigide sous le patronage de M. Clémenceau qui le fit député ; nous ne le pardonnerons jamais au député de Montmartre. Aujourd'hui le voilà dans les bras d'un autre renégat, M. Ranc, au râtelier de la République française. Laissons les enfants à leur mère.

M. Jules Roche se souvient qu'il est le neveu d'un évêque. Comme Jules Simon, voudrait-il devenir cardinal ?

Oh ! ces Jules, tous les mêmes !

ÉTRANGER

SUISSE. — On se souvient de l'arrestation d'un certain Schroff, coupable d'avoir répandu à Constance des écrits socialistes, de sa fuite et de sa seconde arrestation sur le territoire suisse par la police allemande.

On annonce aujourd'hui qu'en suite des représentations du Conseil fédéral contre cette violation de frontière, les autorités allemandes ont fait reconduire leur prisonnier jusqu'à la frontière suisse, où il a été relâché.

AUTRICHE-HONGRIE. — Mgr Rudiger, évêque de Linz, est mort hier, à 3 heures 1/2, à l'âge de soixante-treize ans.

Il avait été prêtre pendant quarante-neuf ans. Il a joué un rôle politique important. Très intransigent sur les questions de mariages et d'écoles, il fut condamné en cour d'assises à quatorze jours de prison et aux dépens, pour avoir troublé la paix publique par sa lettre pastorale du 7 septembre 1868.

ESPAGNE. — Les étudiants de Barcelone ont résolu de reprendre leurs cours, en attendant la décision de leurs condisciples de Madrid.

Une grande agitation règne parmi les étudiants de Valence. Ils ont décidé de voter une motion approuvant la conduite des professeurs et des étudiants libéraux de Madrid.

Un éboulement de mine a eu lieu à Santurce, province de Biscaye ; cinq ouvriers ont été tués, deux sont mourants.

ITALIE. — On mande de Rome que le cercle anticlérical du quartier des Monts a envoyé une adresse de félicitations aux étudiants de Madrid.

Un groupe d'étudiants de Turin a envoyé une adresse semblable au professeur Morayta.

On annonce la publication, à Venise, de l'Intransigent, organe du parti socialiste vénitien.

Nous souhaitons la bienvenue à notre confrère d'Italie, qui est décidé à combattre vaillamment pour la République et l'émancipation du prolétariat.

ANGLETERRE. — Le capitaine Dudley et le second Stephens du yacht la Mignonnette, condamnés à mort pour avoir tué et mangé le mousse Parker, viennent d'être informés que leur peine est commuée en six mois d'emprisonnement.

ALLEMAGNE. — Le Tageblatt annonce, sous réserve, que M. Ewald, conseiller municipal de Berlin, a été appelé cette après-midi à la préfecture de police, où il a reçu l'ordre de quitter la capitale avant le soir. Comme motif probable de cette expulsion, le Tageblatt mentionne une réunion très agitée qui a été tenue hier soir dans la brasserie de l'Allemagne du Nord, sous la présidence de M. Ewald.

GAILLETON 1^{ER}

Maire fainéant

C'est le 25 janvier prochain que le collège électoral se réunira pour nommer un sénateur en remplacement de l'honorable citoyen Vallier.

Parmi les candidats on cite le nom du maire fainéant Gailleton 1^{er}. Etablissons quels sont les titres de notre magistrat municipal à cette candidature distinguée.

Doué d'un esprit souple, subtil, tournant à la fourberie, il a su, comme Ferry, élever le mensonge à la hauteur d'un art; sceptique, il croit cependant que, après avoir impunément menti au suffrage universel il peut aisément convertir le suffrage restreint à sa méthode; autoritaire, mais peureux, il deviendrait un jacobin dangereux avec le concours de la police et de la force armée; paresseux, il a laissé en souffrance les intérêts de notre grande cité et deviendra l'un des ornements les plus nuisibles d'un corps aussi embarrassant que le Sénat.

Le docteur Gailleton réunit donc toutes les qualités voulues pour être le candidat préféré des opportunistes.

Nous les félicitons de cette heureuse découverte, et nous leur souhaitons bonne chance.

Car, si cette nomination devait amener la démission de notre maire, nous avouons franchement que ce serait un résultat dont nous devrions nous féliciter. Qui pourrait s'en plaindre?

Ce ne sont pas les conseillers municipaux, qui, fatigués de la force d'inertie qu'apporte le bourgmestre lyonnais à tous les projets de réformes et d'améliorations qu'ils proposent, doivent souffrir de devenir les complices d'une administration, trahissant son mandat et les traitent en écoliers inconscients, toujours comme Ferry son modèle.

Par la publicité des séances du conseil municipal, les électeurs ont pu reconnaître combien avait été surfaite la réputation d'administrateur habile qu'avaient voulu attribuer au maire modèle, modèle gouteux, des admirateurs intéressés.

Toutes les grandes questions qui touchent à la prospérité d'une ville aussi importante que Lyon, sont en souffrance. Tous les services s'endorment dans une douce quiétude, l'octroi est mal dirigé!!!... La voirie laisse s'accumuler des capitaux inactifs dans la caisse du trésor, l'assistance publique est insuffisante, l'approvisionnement de la ville est sans cesse différé, la question des eaux roule de commission en commission, comme un fleuve qui remonte à sa source, la réorganisation des sapeurs-pompiers attend dans les cartons une catastrophe considérable pour remettre en étude aujourd'hui l'étude d'hier, etc., etc.

Enfin, nous sommes au 15 décembre, et la discussion du budget n'a pas encore commencé, par suite de la négligence du lord-maire, qui n'a présenté ses propositions qu'au mois de novembre, espérant ainsi écarter cette discussion, qui est la plus importante et qui touche à toute l'administration.

Il est donc juste que, au titre de maire fainéant, le docteur Gailleton ajoute celui

de sénateur opportuniste; l'un complète l'autre.

Ce que femme veut, Dieu le veut, dit un vieux proverbe; en voici un plus moderne et plus vrai: ce que M. Chaumat veut, Gailleton le veut. Gailleton sera sénateur, parce que M. Chaumat l'aura voulu.

Amen.

P.

UN PAVÉ

Les bonapartistes ont toujours des idées neuves. Ils ont résolu de fêter hier en grande pompe, au lac Saint-Fargeau, l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République de 1848.

Ça manque un peu d'actualité.

Ils feront bien, pendant qu'ils y seront, de rappeler, entre la poire et le fromage, le serment que leur héros prêta, à la face de la représentation nationale et du pays. Ce Bonaparte tenait sa parole à peu près comme Jules Ferry, et nous sommes dans un temps où l'on ne peut s'étonner de voir fêter le parjure — puisque le parjure est réinstallé au pouvoir.

L'ŒUVRE DES FOURNEAUX

La presse n'a pas besoin d'insister sur la création des Fourneaux alimentaires ni sur le but patriotique qu'elle veut atteindre.

L'hiver et le chômage des principales industries de notre ville causent des souffrances trop nombreuses et trop réelles à la classe ouvrière.

N'est-il pas d'une prudence élémentaire de contrebalancer par une assistance effective les mauvais conseils de la misère?

Nous savons bien que les besoins sont grands et les sollicitations à la bourse des personnes bienfaitrices multipliées au delà de ce qu'on avait vu les hivers précédents.

Mais nous croyons aussi que nulle œuvre de nouvelle création ne peut faire autant de bien que celle dont la presse lyonnaise a pris l'initiative.

Nous faisons donc un appel pressant à la sollicitude de tous ceux qui portent intérêt au soulagement des souffrances des indigents et veulent surtout adoucir les privations de familles n'ayant jamais osé faire appel à l'assistance.

Leurs dons peuvent revêtir plusieurs formes: les maisons de fabrique qui emploient des ouvriers achèteront des bons de nos fourneaux pour les distribuer, en recherchant surtout les misères cachées; les favorisés de la fortune donneront une généreuse souscription qui permettra de créer une grande quantité de bons gratuits; enfin le commerce de détail nous viendra aussi en aide en nous offrant des lots qui alimenteront notre tombola.

Les journaux se partageront les bons ainsi créés avec le concours du public, de manière à ce que les indigents aient tous leur part dans la répartition.

Nous avons déjà un certain nombre de locaux où vont prochainement s'établir nos fourneaux.

Plusieurs emplacements sont déjà trouvés; d'autres sont recherchés par les commissions du comité, dont le zèle est à la hauteur de leur tâche, et tout nous fait espérer qu'avant la fin du mois nous aurons en activité une huitaine de fourneaux, où l'on pourra présenter les tickets de ration et de demi-ration.

Mais il nous faut pour réussir un véritable élan dans la population lyonnaise.

Le problème à résoudre ne consiste pas tant, en effet, dans la distribution au prix coûtant de rations à 30 centimes, comprenant: une soupe, des légumes, de la viande et du pain, que dans la distribution gratuite des tickets à ceux que le chômage prive de toutes ressources.

Le chiffre de deux cent mille francs que nous avons articulé dans une précédente note a paru exagéré. Cependant si l'on songe que cette somme représente de six à sept cent mille rations à distribuer dans les quatre premiers mois de 1885, on se convaincra qu'il n'y a rien là d'excessif, surtout si la crise ne se dénoue pas aussi vite qu'on le désirerait.

La presse lyonnaise, jalouse de montrer l'exemple, a voté dans sa dernière séance une somme de 2,000 fr. pour ouvrir la souscription, sans parler d'un lot de premier ordre qu'elle réserve à la tombola.

Que nos invités prennent donc la peine de se rendre lundi à notre convocation, et qu'ils nous aident à réaliser les secours dont l'Union des journaux a voulu assurer à la classe ouvrière l'équitable répartition.

Les personnes qui se trouveraient empêchées d'assister à la réunion, sont instamment priées d'envoyer leur bulletin de souscription rempli et signé, soit au secrétariat de la presse, rue Confort, 14, soit au bureau de l'un des journaux de l'Union.

Les sommes promises seront recueillies, par les soins du comité, au domicile de chaque souscripteur.

LE PROCÈS DE M. ANTOINE

Les Prussiens pardonneront difficilement à M. Antoine, le vaillant député au Reichstag, son dernier succès électoral.

En effet, on annonce que le président de la première chambre criminelle du tribunal impérial de Leipzig, a repris l'accusation de haute trahison portée contre lui.

M. de Bismarck se venge du député de Metz et nous montre combien l'échec de l'abbé Jacques, son candidat officiel, lui a été sensible.

Voilà bien sous ses côtés les plus petits et les plus mesquins le caractère du chancelier.

Il trouvera peut-être des juges à Leipzig pour condamner M. Antoine, mais l'opinion publique a prononcé depuis longtemps.

Condamné, le député de Metz est une victime; acquitté, c'est pour M. de Bismarck un affront significatif.

Dans les deux cas, l'Alsace-Lorraine apportera à M. Antoine son témoignage de sympathie, auquel se joindra celui de la France.

LA RÉUNION DE L'ARBRESLE

Le comité cantonal de l'Arbresle avait, comme suite au congrès du 10 juin 1883, convoqué pour hier à dix heures du matin, dans cette localité, différents citoyens des divers cantons du Rhône.

Disons de suite que très peu de cantons ruraux avaient répondu à cet appel, et que la ville était représentée par quelques citoyens appartenant aux différentes organisations.

Le comité central y avait envoyé le grand pontife de la maçonnerie, le F. Maynard,

qui avec sa voix de grand-prêtre, a soutenu l'idée de faire un programme.

Il a essayé de soutenir l'idée que les grandes réformes étant faites, il fallait que la nouvelle législature s'occupât surtout d'affaires.

Vivement combattu par les citoyens Bessières, Coillard, Fichet et un citoyen de la campagne, cette manière de faire qui ne tendrait à rien moins qu'à faire des élections sans mandat, a été rejetée, et la réunion a décidé l'organisation d'un nouveau congrès qui serait tenu à Neuville au mois de février prochain.

Les cantons seront représentés à raison de quatre délégués par mille électeurs.

Dans les cantons qui, comme à Lyon il y a deux organisations, chacune nommera la moitié des délégués. Ils devront avoir des pouvoirs réguliers.

Le programme politique et le projet d'organisation adoptés à l'Arbresle le 10 juin serviront de base pour la discussion qui pourra avoir lieu au prochain congrès de Neuville.

On nomme ensuite trois délégués par canton rural et deux par canton urbain qui seront chargés de s'en assurer l'organisation.

Nous sommes certains que si les républicains du département se rendent à cette réunion, ils montreront aux opportunistes qui soutiennent les étranges théories de Séraphin, que les immortels principes de 89 n'ont pas encore été oubliés par ceux qui sont à cœur le triomphe de la démocratie.

RÉUNION DU CENTRAL

Le samedi 13 décembre, le Comité central convoquait ses élus du conseil municipal en réunion publique pour leur faire rendre compte de leur mandat.

La réunion tenue salle Pelletier, à Just, était composée d'une centaine de citoyens, dont une bonne moitié appartenait à l'administration de la voirie, des vidanges, des marchés, des mairies et de la préfecture.

Le bureau est ainsi composé: Président, l'inévitable citoyen Telle, le postulant bien connu en quête d'un bureau de tabac;

Secrétaire, le citoyen Louis;

Assesseurs, les citoyens Girard et Baudant. Disons d'abord que le conseiller Despeignes fait un long rapport sur l'assistance publique, auquel les citoyens Chandanson, Charpentier, Bethier et Parret posent des questions; nous nous arrêtons plus particulièrement sur la proposition Parret, demandant qu'il soit apporté un retard au paiement des loyers, ce qui avait été fait en 1870 pour les effets de commerce.

Le citoyen Martin demande aux conseillers d'aviser l'administration à ne pas entacher le casier judiciaire des ouvriers sans travail arrêtés sur le délit de vagabondage.

Le citoyen Guillaumou répond qu'il fera son possible pour faire cesser cet abus. Mais le conseiller Despeignes croit que ce n'est pas du ressort des conseillers municipaux.

Le citoyen Guillaumou finit de répondre au questionnaire.

Le citoyen Charpentier demande aux conseillers s'ils sont partisans de la suppression du Sénat; tous se sont prononcés affirmativement, à l'exception du citoyen Jossierand, qui en de-

FRUILLON DE L'AVENIR • (83)

LE COUSIN DU DIABLE

Par GONTRAN BERTS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

— Soyez tranquille, maître!... tout va bien.

Et une voix pointue, tombant des combles:

— Tout va bien, patron, soyez tranquille.

Alors, Pluquet rassuré se taisait pendant trois minutes, au bout desquelles il réitérait ses clameurs.

Or, qu'allait-il se passer au Griffon?

Rien que de très simple en apparence: le brasseur venait d'atteindre sa vingt-deuxième année et il se disposait à fêter cet anniversaire.

Dans la salle basse, tapissée de verdure, trois couverts attendaient des convives. La

nappe éblouissait, ce n'était plus de la toile de Bruges, c'était de la neige. Les assiettes à fleurs, les gobelets bien nets, les cruchons de grès, les bouteilles poudreuses envahissaient le dressoir.

Et, à tout instant, Nicolas Pluquet, revêtu de son plus fin surcot en drap de Flandre, venait jeter sur ces préparatifs un coup d'œil affairé.

Ses joues rebondies pâlissaient, rougissaient à tour de rôle, et, malgré cela, il faisait réellement plaisir de voir, cet adolescent alerte, à la mine fraîche et aux yeux brillants.

— Denis! Jacotte! paresseux!... cria-t-il encore. On a heurté, mille diables, ouvrez donc!

— Seigneur!... comment serait-ce possible! exclama la servante en son patois wallon. Le quart avant midi n'a point tant seulement cloqué à St-Piat!

— Patron, les oreilles vous cornent, c'est sûr! ricana Denis.

Cependant, comme maître Nicolas Pluquet inspectait pour la vingtième fois au moins le vaste fauteuil d'honneur installé au centre de la table et réservé sans doute à quelque illustre parsonnage, — un coup frappé de façon vigoureuse changea le brasseur en statue.

Ses jarrets fléchirent et il s'appuya contre le mur.

Denis avait couru au guichet.

— Ohé!... patron, ce n'est encore que maître Leubert... ne vous évanouissez pas.

Un gigantesque visiteur se courba pour entrer.

— Qu'est-ce à dire, mon drôle? tu te moques du maître? articula-t-il en tortillant l'oreille de l'apprenti.

Nicolas s'était avancé, les bras ouverts au-devant du nouveau venu.

Trente-deux ans, six pieds de haut, des membres admirablement proportionnés, une épaisse chevelure d'un blond fauve, une figure blanche, mate, pleine, un peu rêveuse, respirant la franchise et la douleur, — ainsi se présentait maître Guillaume Leubert, le doyen des meuniers de Tournai.

Il embrassa Pluquet et lança son bonnet à l'apprenti qui riait à l'autre bout de la table.

— A boire, gamin, cria-t-il.

Puis, posant ses deux larges mains sur les épaules du brasseur, sans parler, avec un tranquille sourire, il le regarda bien en face.

— Eh bien, oui!... eh bien oui! murmura Pluquet, répondant à cette interrogation muette. Que veux-tu! C'est comme ça. Je tremble...

— A ton âge, nigaud! A vingt-deux

ans! Car nous avons vingt-deux ans ce matin, poule mouillée!

— Je te dis que j'ai peur, Guillaume. Il y a un sort contre moi. Maître Cochefer va me refuser... et s'il me refuse...

Il n'acheva pas, mais son geste compléta sa pensée.

— S'il te refuse, Nick? dit Guillaume. Ventremahom! Jean-Baptiste est un âne bête, je l'avoue, mais non pas à ce point. Un gars laborieux, actif, déluré comme toi... mais c'est de la graine de florins ou je ne m'y connais pas!

Et Guillaume épuisa tout d'une haleine l'immense verre de bière écumeuse que lui apportait Denis.

— Il y a un sort! reprit Nicolas avec énergie. Trois fois déjà j'ai présenté ma requête à maître Cochefer et jamais — entends-tu bien? — jamais je n'ai pu la lui débiter jusqu'au bout!

— Pourquoi cela?

— Pourquoi, pourquoi!... Le sais-je, moi! Chaque fois que j'arrive au... sujet... en question, — un accident inattendu survient, qui m'empêche de continuer. Le diable s'en mêle, voilà tout.

(A suivre)

mande le maintien, comme il l'avait déclaré lors de son élection. La réunion prend acte de ces engagements.

Suit les ordres du jour, le premier émanant du citoyen Louis, accordant toute confiance aux conseillers, qui est voté par 12 voix contre 11 et 25 abstentions « beaucoup de citoyens étant retirés avant la fin de la réunion. » Le second émanant du citoyen Martin, qui dit : considérant qu'il est impossible aux détenteurs actuels du pouvoir d'améliorer le sort des travailleurs, les intérêts des uns étant diamétralement opposés à ceux des autres.

Les citoyens réunis salle Just déclarent qu'ils n'accorderont à l'avenir leurs suffrages qu'aux travailleurs, qu'ils poursuivront par tous les moyens possibles l'égalité sociale.

Déclare, en outre, qu'ils n'ont pas à sanctionner des mandats qui n'apportent aucune amélioration économique à la situation des travailleurs.

Cet ordre du jour a obtenu 14 voix pour, 16 contre et 18 abstentions.

Une collecte est faite au bénéfice des familles des détenus politiques, qui a produit 4 fr. 50.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 9 h. — On annonce de Gibraltar que le paquebot le *Matteo Bruzzo* est arrivé, provenant de l'Amérique du Sud, où il transportait des émigrants qu'il n'a pas pu débarquer par suite des cas de choléra constatés à bord.

10 h. — On recherche des anarchistes faussaires qui, imitant la signature de M. J. Joffrin, ont envoyé des appels incendiaires en province.

11 h. — Le *Diritto* annonce qu'on a télégraphié du Vatican aux missionnaires italiens en Asie pour les autoriser à demander protection aux représentants de l'Italie et pour approuver ceux d'entre eux qui ont eu récemment recours au ministre italien à Shang-Haï.

Minuit. — Le bruit de l'occupation de Zeila par un navire italien est démenti.

On annonce que M. Anatole de La Forge refuse la candidature qui lui avait été offerte pour remplacer le citoyen Labordère au Sénat.

A TRAVERS LYON

Concours international de musique de Lyon. — 15 et 16 août 1885. — Réunion du comité organisateur lundi, 15 courant, à neuf heures du soir, rue Centrale, 21. Les sociétés non inscrites et qui veulent faire partie de ce comité ne seront admises que jusqu'au 1^{er} janvier 1875, dernier délai.

Postes et télégraphes. — D'après un avis du ministère des postes et télégraphes, des correspondances télégraphiques peuvent, dès à présent, être échangées entre la France et le Sénégal moyennant 250 par mot.

Un nommé Auguste Noyer, demeurant chemin de Cuire, s'est cassé la jambe en descendant un escalier.

On l'a transporté à l'hôpital.

M. Godard, pharmacien, dans la rue Terme, se trouvait dans la soirée d'hier au café Labaux, rue Puits-Gaillot, lorsqu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Deux médecins, prévenus aussitôt, ne purent, malgré tous leurs soins, rappeler le malheureux à la vie.

Le corps a été transporté à son domicile.

Arrestations. — Hier matin, la nommée Fanny, âgée de 19 ans, a été arrêtée sous l'inculpation de vol.

— Les nommés Marguerite Mège et Jean Moulard, surpris à mendier sur la voie publique, ont été arrêtés et conduits à la Permanence.

— Dans la nuit d'hier, vers deux heures du matin, le nommé Antoine Bardin, âgé de 36 ans, demeurant rue de Condé, 44, a été arrêté portant sur son dos une traverse de bois, qu'il venait de dérober sur le bas port du quai de la Charité. Pris sur le fait, il n'a pu nier le délit qui lui était reproché, et malgré ses vives supplications, il n'en a pas moins été conduit à la Permanence.

Suicide. — Dans la soirée de samedi, Mme Dabourg, demeurant rue Pizay, 3, dans un moment de désespoir, s'est précipitée du 5^e étage dans la rue. La mort a été instantanée.

Cette pauvre femme venait de recevoir, par main d'huissier, signification d'un jugement qui l'expulsait de son domicile. Aussitôt après la départ de l'huissier, elle mit son funeste projet à exécution.

Voilà ce qu'on peut appeler un bel exploit d'huissier ! C'est sans doute l'avis de M. Vautour ?

CIRQUE-BELLECOUR

Mardi 16 courant, on nous annonce que Mlle Elvira Guerra, la célèbre amazone qui a émerveillé le public parisien, se présentera pour la première fois dans notre ville montant à la haute école son superbe cheval *Sylvan*, cheval arabe, et *Campeador*, cheval sauteur.

Inutile de dire que cette écuyère émérite est à la hauteur de sa renommée.

Les clowns Georges Martini et Pichel feront aussi leurs débuts.

LA QUESTION DU PAIN

Nous avons établi que, eu égard au cours actuel des farines, le pain de seconde qualité devrait se vendre à 24 centimes le kilogr., au lieu de 32 centimes que le vendent les boulangers lyonnais. C'est donc une différence de 8 centimes par kilogr. au préjudice des consommateurs. Or, comme il y a à Lyon environ 350 000 habitants, si nous supposons qu'ils se répartissent en 70 000 ménages de cinq personnes, et que chacun de ces ménages consomme par jour à peu près 2 kilogr. 500 de pain, ce qui fait un livre par personne, nous trouvons que, pour chaque ménage, c'est une différence de 72 francs par an à son préjudice, si le pain est vendu à 32 centimes. Ce qui fait pour les 70 000 ménages, la somme de cinq millions 040 000 fr. C'est donc autant qui rentre dans la bourse des boulangers de Lyon, et qui sort par conséquent de la poche du public, qui compte en ce moment tant de commerçants sans affaires et tant d'ouvriers sans travail.

Ces chiffres parlent assez par eux-mêmes sans qu'il soit besoin d'y ajouter d'autres commentaires.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

La Scala était bondée hier par un public choisi, venu là pour assister au concert-conférence des Prévoyants de l'avenir.

Les artistes et amateurs qui avait prêté leur dévoué concours à cette soirée, ont été couverts d'applaudissements.

M. Lagrange, député du Rhône, dans un langage simple et sincère, et des mieux écouté, explique le but de la société, il se félicite du succès obtenu par les Prévoyants de l'avenir.

C'est à l'aide de chiffres que le conférencier établit quelles sont les espérances que peuvent avoir les adhérents comme certitudes pour l'avenir, la vieillesse ou les infirmités.

M. Lagrange a été à la hauteur de son rôle, il a, à grands traits, retracé les misères et les luttes de la vie, que la société elle-même pourrait s'épargner en grossissant les rangs des Prévoyants de l'avenir.

Le député du Rhône a tenu pendant longtemps son public sous le charme d'une causerie habilement développée. Les Prévoyants de l'avenir ont été bien inspirés en donnant la parole à M. Lagrange.

Nul doute que demain cette société aura grossi ses rangs. C'est notre meilleur souhait.

A. ROYANÉ

1, Rue de la Préfecture, 1

ÉTRENNES UTILES

Coiffures laine à » 45 et » 65
— chenille soie 2 75 et 3 75
Capelines et Bérêts, à » 95 et 1 45
Robes d'Enfants 3 50 et 7 50
Fichus laine, depuis » 50
Pèlerines, depuis 1 75

A LA SCABIEUSE DEUIL

97, rue de l'Hôtel-de-Ville (près Bellecour)
COSTUMES, CONFECTIONS, CHAPEAUX
Grand choix de Tissus noirs et Nouveautés
MAISON RECOMMANDÉE

Régionale

Saint-Jean-Bonnefonds

Il paraît que cette année le conseil municipal a imposé des journées de prestation, à pas mal d'habitants qui n'avaient pas l'habitude d'en payer, mais néanmoins son œuvre égalitaire, n'a pas été complète, car sans parler du curé et de ses vicaires, qui n'en paient pas, il y a encore un pseudo-architecte, en robe, qui n'en paie pas non plus.

Cet enjuponné, n'est autre que l'ex-directeur de l'école cléricale de St-Jean, et futur directeur de l'école à la construction de laquelle il exerce actuellement ses talents d'architecte, en attendant qu'il puisse s'adonner à l'exercice favori à sa corporation, f. les petits enfants.

Cet égal si nous étions architecte, nous intentionnons un procès à cet ignorant, pour concurrence illégale, ce ne serait que des frais de plus pour le requé baron Vital, et son copain le capucin-adjoint Marabout

SAINT-ETIENNE (LOIRE)

L'Instruction laïque, gratuite et obligatoire sous la République opportuniste.

Décidément, Jules Ferrère fait bien les choses, et les mânes de Badinguet doivent tressaillir d'aise, à la vue d'un initiateur si bien réussi.

Ce monsieur, non content d'introduire des policiers parmi les socialistes, en introduit encore dans le personnel des instituteurs, et ne tend rien moins qu'à faire de ce corps d'élite un instrument de propagande opportuniste, et malheur à l'instituteur ou à l'institutrice qui afficherait de l'indépendance, car il s'attirerait immédiatement les foudres académiques.

La grande réforme qui, d'après nos bons opportunistes, doit être la gloire de la troisième République, devient entre leurs mains une arme toute puissante contre tout instituteur ou institutrice, qui pourrait penser que tout n'est pas pour le mieux dans la plus humble des Républiques.

En revanche, plus l'instituteur est zélé opportuniste, plus l'institutrice est cléricale, plus ils obtiennent, avec l'avancement, les bonnes grâces de nos susdits opportunistes.

Nous pourrions citer tel instituteur de Saint-Etienne, protégé de l'ex anticlérical Blanc, et membre du grand cercle, qui, un jour, posait à un de ses élèves la question suivante :

D. — Combien de fois M. le député X... a-t-il pris la parole à la Chambre ?

Il va sans dire que le député visé n'a pas ni ne cherche pas à avoir les bonnes grâces des affaires de Ferry.

Ce même instituteur vient d'obtenir, grâce à la protection du sémitaire adjoint Mazet, une mention honorable, ce qui n'a pas empêché ses collègues de lui tailler une veste lorsqu'il a voulu se faire nommer président de leur cercle.

Ce n'est sans doute pas sa valeur qui lui a valu cette mention, car, dans le quartier où il exerce, il n'est rien moins qu'estimé.

Quant à la laïcité, nous aurons suffisamment démontré comment elle est appliquée, lorsque nous aurons dit que les inspecteurs primaires recommandent aux instituteurs de se tenir dans de bons termes avec leur curé.

Nous terminerons aujourd'hui en posant cette simple question à l'autorité académique.

Est-il vrai que Mme R..., institutrice suppléante pour la ville de St-Etienne, n'est pas pourvue du brevet réglementaire, et ne doit cette faveur qu'à son degré de parenté avec le député opportuniste Audiffred ?

Un malheureux accident est arrivé avant-hier, vers onze heures du matin, au puits Neuf de la Chana, appartenant aux mines de la Loire.

Le nommé Jean Bennaton travaillait en qualité de piqueur dans un des chantiers de ce puits, lorsque tout à coup, et sans que rien pût faire prévoir cet accident, un bloc se détacha de « l'avancement » et vint atteindre l'ouvrier à la poitrine et à la tempe gauche.

Bennaton, qui d'abord avait été transporté à son domicile, rue du Pavillon-Chinois, a été, vu la gravité de ses blessures, conduit à l'hospice du Soleil dans la soirée.

La police a arrêté les nommés :

Philippe Pelmont, 20 ans, se disant ouvrier mineur, sous l'inculpation de vol de charbon dans la tranchée du Marthourey ;

Paul Laroche, 24 ans, manœuvre, sans domicile fixe, inculpé de vagabondage.

LE

PALEFRENIER

Par HENRI ROCHFORT

(Suite)

Le marquis chercha une réputation au laidoyer de sa fille pour Roderic et, n'en trouvant pas, il retomba sur le médaillon.

— Et par quel moyen te l'a-t-il fait parvenir ? demanda-t-il.

— Je ne sais pas, mentit Yvonne. Le lendemain du jour où M. Aronelli est parti, un commissionnaire m'a remis ce médaillon.

En lisant la signature, j'ai immédiatement tout compris. D'autant que j'ava's déjà eu quelques soupçons, alors que M. Birague me demandait pour achever mon buste, dont j'avais tant de peine à venir à bout.

— Bah ! fit le marquis intrigué.

Et elle lui amplifia sa surprise lorsque, arrivant le lendemain pour la séance, elle aperçut le buste complètement transformé, d'une atrocité qu'il était, devenu tout à coup une merveille. Elle s'était bien doutée

qu'il y avait quelque chose sous cette transfiguration subite. Or, elle était maintenant tout à fait sûre qu'elle était due à M. Aronelli, qui, la nuit sans doute, s'était glissé dans l'atelier improvisé pour Birague et avait, d'une œuvre informe, fait une œuvre supérieure.

— En effet, fit observer M. de Curval, Boureuil m'avait averti que ton portrait ne venait pas du tout, et il a paru aussi étonné que moi en constatant le changement extraordinaire qui s'y était produit d'une séance à l'autre.

— Rien n'obligeait M. Aronelli à faire ainsi bénéficier de son talent un confrère qu'il n'avait aucun motif de rehausser dans notre estime. Ce qu'il en a fait, c'est par dévouement, par attachement pour nous, appuya Yvonne. Il s'affligeait qu'on pût montrer de moi un portrait ridicule, et il n'a même pas revendiqué l'honneur d'en avoir fait un superbe. Est-ce M. Birague, tout dévot qu'il se dit, qui eût agi avec ce désintéressement ?

Je reconnais que la rumeur publique a peint ce révolutionnaire sous des couleurs un peu trop noires, balbutia le marquis tout retourné. Il faudra que je passe à la Gazette de France afin d'y faire rectifier quelques assertions notoirement fausses à son sujet.

— Oui, dit amèrement Yvonne, on l'ac-

cusait amèrement d'avoir soustrait l'écrin laissé par ma mère, quelle infamie ! quand c'est nous, au contraire, qui sommes les obligés de M. Aronelli.

— Comment ! ses obligés ? s'exclama M. de Curval en se cabrant.

Parfaitement, expliqua-t-elle. En somme, pendant près d'une année, grâce à sa connaissance des chevaux, il a soigné les nôtres comme personne ne l'aurait fait, et il n'a pas plus voulu accepter de salaire pour ce travail que pour celui de mon médaillon et de mon buste.

— C'est vrai ! répondit le marquis. Il a, en partant, laissé entre les mains du concierge l'intégralité de ses gages. Si je savais où il s'est réfugié, je lui enverrais le prix de ses portraits. Il m'est pénible d'avoir ainsi pour rien ce que, dans toute autre circonstance, je lui eusse probablement payé fort cher.

— Je crois bien ! dit Yvonne. J'ai lu que le marbre de la *Druidesse* qu'il a exposé au Salon de 1869, et qui lui a valu sa médaille, a été acheté 15 000 fr.

Après avoir, quelques jours auparavant, traité en pleine table son pseudo-palefrenier de voleur et d'escarpe, il était pour le marquis extrêmement humiliant de s'apercevoir qu'il n'était entré dans l'hôtel que pour s'y voir dépouiller du fruit de ses labeurs. Il ne songeait pas non plus sans honte, qu'en ap-

prenant la fuite de l'ancien membre du comité central, il avait eu la velléité de courir à l'argenterie pour la compter.

Quand Yvonne eut ainsi mis tous les torts du côté de son père, elle eut hâte d'exploiter la supériorité que les remords du marquis donnaient à Roderic, et conséquemment à elle.

— Maintenant, lui dit-elle, je vais te révéler un grand secret.

— Il est caché ici ? fit le marquis croyant que sa fille allait faire appel à ses sentiments d'humanité hospitalière. Parle Yvonne. Cet homme est un grand criminel, mais je t'engage ici ma parole, la parole d'un Curval, que je ne le livrerai pas.

— Il n'est pas ici, il est loin, répondit-elle. En Belgique, probablement.

— Ah ! s'excusa le marquis, je m'étais figuré que le secret dont tu m'annonçais la révélation avait trait à cet Aronelli.

— Tu as raison, ce secret le concerne.

— Alors, de quoi peut-il être question ?

— D'une chose grave, très grave, appuya-t-elle. Il m'aime !

Le père d'Yvonne avait fait un saut en arrière à ses jambes de cinquante-neuf ans lui avaient permis de sauter. Mais il reprit instantanément son assiette et accueillit la chose par le côté comique.

(A suivre).

Des procès-verbaux de contraventions ont été dressés contre :

Catherine Bouchet, femme Proudat, revendeuse, et Louis Bessen, mineur, pour violences légères ;

Fanny Martinet, veuve Marthourey, revendeuse, pour infraction à la police des marchés ; Pierre Debayle, mineur, pour ivresse manifeste et tapage nocturne ;

Zoé Charreyron, femme Vial, devideuse, pour violences légères.

Accident du puits Beaunier. — On sait que deux mineurs moururent des suites de l'accident survenu le 24 septembre au puits Beaunier.

Le sous-gouverneur Fayard, qui avait été blessé, étant guéri de sa blessure, a comparu hier et a été condamné à huit jours de prison et à 300 fr. d'amende pour homicide par imprudence.

Acte de probité. — Vendredi un portemonnaie contenant une pièce de deux francs et quarante-cinq centimes de menue monnaie, a été trouvé par le sieur Louis Meygel qui l'a déposé au bureau de police du troisième arrondissement.

— Procès-verbal a été dressé contre le nommé Antoine Borde, cordonnier et restaurateur, pour vol d'une paire de bottes au préjudice du sieur Jacques Fourrier, marchand ambulant, rue Villedieu.

Convocation

Ligue pour l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par une armée nationale sédentaire. — Réunion privée de tous les adhérents, mercredi 17 décembre, à huit heures du soir, place de la Croix, 4 (dans la cour).

ORDRE DU JOUR :

1° Formation d'un groupe de propagande ;
2° Communications diverses.
N. B. — Vu l'importance de la réunion, la présence de tous les adhérents est urgente.

RHONE

Givors. — Cette nuit, messieurs les voleurs, ont opéré dans notre localité chez M. Collin, boucher, à la Freydière ; ils ont fracturé la porte d'entrée du magasin, et ont enlevé un quartier de veau et le tiroir de la banque contenant 50 ou 60 fr. et qui a été retrouvé à 150 mètres plus loin.

Ils ont également essayé de s'introduire chez un boulanger, ils ont tordu la barre qui tient les volets, enfoncé la serrure, une targelette a seule tenu et déjoué leurs plans.

TENAY (AIN)

Nous recevons la lettre suivante :

Dans une conférence qui eu lieu à Tenay en octobre dernier et qui fut présidée par M. Giguët, député, un électeur invita ce député à s'expliquer sur les votes qu'il avait émis au congrès, à quoi monsieur Giguët répondit sans s'émouvoir : « J'ai voté l'élection du Sénat par le suffrage universel ? » Or ! comment se fait-il que cette question ayant été soulevée à nouveau par l'honorable M. Floquet membre de la gauche radicale, au cours de la discussion de la loi électorale du Sénat, le nom de M. Giguët figure-t-il parmi ceux des députés qui ont voté contre.

Nous ne savons pas lorsqu'il a déclaré l'avoir voté, si ce n'était pas plutôt pour se faire de la réclame électorale ou pour cacher son vote sur le maintien de l'ambassade du pape.

Mais ce que tout le monde sait parfaitement c'est qu'il ne l'a pas plus voté au congrès qu'à la Chambre.

A toutes les calomnies et toutes les insultes que vous nous adressez, nous vous répondrons par nos votes et c'est là que nous jugerons ceux qui sont des transfuges.

Arrivons au vote relatif au traitement de l'archevêque de Paris et des bourses des séminaires. Eh bien sur cette question, que M. Giguët nous montre donc quel est le membre de la gauche radicale à laquelle il déclare appartenir et de l'extrême-gauche qui ait approuvé ou voté ces crédits. Passons à l'ambassadeur, de l'infaisible, Pecci. Oh ! cette fois, ils se sont embrassés ; ils ont reçu de telles félicitations pour leur foi dans les mystères insondables.

Vous avez voté, M. Giguët, le traitement de 45,000 francs demandé par votre maître Ferry, et vous avez refusé de voter 200 francs pour un instituteur local.

C'est assez ? Aux prochaines élections, nous vous prouverons que c'est trop.

Vous croyez peut être, M. Giguët, que les électeurs de l'arrondissement de Belley ont déjà oublié le programme du brave Roselli-Mollet ? Détrompez-vous, vous avez pu nous frapper mais vous ne pourrez pas nous abattre. Ce programme que vous avez cru tombé avec un de ses plus vaillants défenseurs, est encore debout, toujours prêt pour nous soutenir dans la lutte inégale, mais ferme et juste que nous avons engagée pour le triomphe définitif de la devise républicaine et pour honorer dignement celui qui eut l'insigne honneur de le porter si longtemps parmi nous, de celui que nos regrets appellent

ROSELLI-MOLLET

FONDS DE BOULANGERIE bien achalandé à Feysin (Isère) A LOUER. — S'adresser à Durand, distillateur à Anse (Rhône).

Tribune libre

Appel aux Passementiers de Lyon

Citoyens collègue,

La commission des Quinze et la chambre syndicale des chefs d'ateliers vous font un pressant appel, vu la situation faite à notre industrie par un trop long chômage.

Cette situation (c'est regrettable à dire) est exploitée par certains négociants qui osent encore abaisser nos salaires déjà si restreint, l'on nous parle de concurrence étrangère et comme argument l'on à que cela dans la bouche depuis la crise ouvrière.

La commission, après des renseignements précis est à même de vous affirmer que les motifs de la crise ne sont pas le seul fait de la concurrence étrangère, mais ils sont aussi ceux de la surproduction qui ont pour mobile le perfectionnement du mécanisme, de l'outillage et des moyens de décentralisation du travail dont dispose seul le capital.

Après cet exposé sommaire, nous pouvons vous affirmer encore que les fabricants ont toujours compté sur nos divisions, sur notre ignorance des questions économiques et sociales, sur l'esprit d'individualisme dans lequel la corporation est restée jusqu'à ce jour, et sur la cause d'un antagonisme qui n'a pas sa raison d'être.

Un tel état de choses ne peut produire entre les membres de la corporation que des rivalités fâcheuses, parce qu'il empêche tout esprit de revendication directe et légale de se produire, n'ayant aucune influence sociale à opposer, car l'isolement est la cause de nos défaillances personnelles.

Mettons en pratique, une fois pour toute cette maxime : L'union fait la force.

Citoyens, pas d'abstentions.

Venez en grand nombre à la réunion publique du 13 décembre qui aura lieu au Palais-du-Commerce, dans la salle des réunions industrielles, à 7 h. 1/2 du soir.

ORDRE DU JOUR :

Exposé de la situation ;
Inscription des adhérents.
Liquidation de l'ancien syndicat.

Tailleurs de pierres. — La corporation des tailleurs de pierre de la ville de Lyon a l'honneur d'informer MM. les membres du conseil municipal qu'ils ont interprété leur pétition à l'envers de leur idée, laquelle demandait que le prix de la pierre brute fût abaissée d'après l'augmentation de la pierre taillée, et non d'augmenter la pierre taillée sans abaisser la pierre brute, ce qui fait que notre but n'est pas atteint.

Tisseurs. — Nous vous prévenons qu'une grande réunion aura lieu lundi 15 décembre, salle de la Perle, à huit heures du soir.

Tous ceux qui ont fait partie de l'ancienne chambre syndicale, rue Vieille-Monnaie, 23 bis, sont extraordinairement invités.

L'on sera admis sur la présentation de son livret ou sur la désignation de sa série avec sa signature.

Nous espérons que tous les intéressés viendront, car les questions que l'on traitera sont d'un grand intérêt pour la corporation.

La commission d'initiative :

GIROUD.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Tous les adhérents, ainsi que tous les ouvriers cordonniers soucieux de la défense de leurs intérêts, sont invités à la réunion générale privée qui aura lieu le lundi 15 courant, à huit heures précises, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR :

Réception d'adhérents.
Acceptation définitive des Statuts.
Nominations de la commission de contrôle.
Questions diverses.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement.

— Tous les membres faisant partie dudit comité, ainsi que les groupes de Montchat, La Mouche, Menpazier, la Villeite et le Sacré-Cœur, sont priés d'assister à une réunion plénière le lundi 15 décembre 1884, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Très urgent.

Tous les délégués sont priés de convoquer leur groupe.

Le secrétaire : MARTINET.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penthèvre, 2.

Le secrétaire : COROMPT.

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes informe MM. les fabricants, ainsi que la corporation, que le siège social est transféré cours Lafayette, 113, café Farget, où l'on pourra s'adresser pour les offres et demandes d'emplois.

Le Secrétaire, V. MICHEL.

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune homme, 25 ans, actif et instruit, au courant de la place de Lyon, demande emploi quelconque. Bonnes références.
S'adresser rue Pierre-Corneille, 155.

On demande des ouvrières pour un travail facile : s'adresser à Mme Chadoreille, montée des Epies, 18 au 2^{me}, de 1 heure à 6 heures.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

15 Décembre 1884

Avis Nous engageons les malades atteints de douleurs, rhumatismes, goutte, sciaticques, lumbago, maux de reins, névralgies, constipation, et en général d'une affection quelconque provenant d'un vice ou altération du sang, à lire la lettre suivante :

« Monsieur, je ne saurais trop vous remercier du Topique et du Sirop de Bochet iodé de BERTRAND aîné que vous m'avez envoyés car, depuis sept ans, je souffrais de douleurs aux reins. J'avais parlé à plusieurs médecins qui n'ont pu me guérir, j'aurais dû vous écrire plus tôt pour vous remercier, mais j'ai attendu pour voir si ma guérison était complète. Je n'avais plus d'appétit et je ne pouvais plus travailler ; mais depuis que j'ai employé votre Sirop de Bochet iodé de BERTRAND aîné, j'ai repris mon travail et j'ai bon appétit. Enfin, Monsieur, je suis radicalement guéri, j'en ai fait part à plusieurs de mes amis qui doivent vous avoir écrit. »

« Désiré THOMAS, »

« Verrier à Sars-Poteries (Nord). »

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature « BERTRAND aîné, » car il existe des imitations. — Notice gratis. — Les flacons de Sirop se vendent 2 fr. 50 et 5 fr. ; les Topiques, 1 fr. 50 ; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. — S'adresser à la pharmacie BERTRAND aîné, Hantzer, succ., place Bellecour, à Lyon. Dépôt.

N° 104

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

15 Décembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

PHILODRAME INDIEN
Une action matin et soir
CHATELAIN, 11, RUE
FEUX DU VISAGE
BOUTONS, AGNE
MOR, MAZADE et DAUOZ
PARIS, 10, RUE DE LA HARPE

Pâte Phosphorée

LARDET

SIGNOUD Pharmac.
Successeur
place des Jacobins 1,
Lyon.

Cette Pâte détruit
rapidement

Cafards, Rats

Se défier des imitations.
Pôt : 1 fr. ; demi-pôt : 50 cent.

Expédition franco par
colis postal de trois
pôts contre mandat-
poste de 3 fr.

A VENDRE
près Bellecour
CAFÉ-COMPTOIR
Travail pour deux, loyer 600 francs
PRIX : 4.200 francs.
FACILITÉS DE PAIEMENT
L'ECHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2°

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

COMESTIBLES Charcuterie, marchand coquetier, quart. popul., magasin, b. log., écurie, remise, loc. 340 fr., cheval, voiture, le tout 1,500 fr.

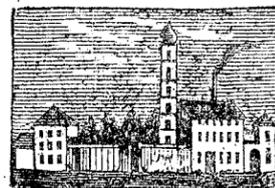
BVAR à vendre, matériel et marchandises, BVAR ville commerçante, près Lyon, prix 2,500 fr.

CAPÉ-BILLARD Terreaux, 100 ans d'existence, b. log., peu de frais, prix 6 000 fr.

PELLERIN dentiste, ex-employé de M. Thomson, dentiste américain, r. Ferrandière, 21, Lyon

IMPRIMERIE MODERNE
70, Cours de la Liberté, 70
Labours, Thèses, Journaux, Prospectus,
Affiches, etc., à des prix modérés.

TOPIQUE BERTRAND AINE



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINE, et l'usine ci-contre.

BOULES de GOMME
à la gomme

Leur fabrication, un moment interrompue, a été reprise par la

Maison Prosper FEYNEL

Propriétaire du brevet Souvignet

Vente en gros : 29, quai St-Antoine, à Lyon.
Au détail, dans toutes les bonnes pharmacies.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur la bande de garantie, la signature : PROSPER FAYNEL.

LIQUEUR DU FAYARD

(Goudron ou Créosote végétale vraie du Hêtre)

Très-efficace dans les affections désespérées de la Poitrine, Bronches, Asthme, Catarrhes, etc. Prix : 2 fr. 50 c. le flacon.
PHARMACIE NORMALE, 2, rue d'Algérie, LYON

MALADIES SECRÉTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus invétérées, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur Maccolles. Cabinet de 12 h. à 3 h. Docteur le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

Lyon 1884